

Rédacteurs : Patrice Lefaucheur (patrice.lefaucheur@wanadoo.fr) / Enfants Soleils d'Avenir
Destinataires : ESA
Date : Rapport finalisé le 17 mai 2011



Nouveau bloc sanitaire - FAED

Construction des Shelters - FAED

Classe des petits - SAHDEC



Latrines – MFH #2

Alimentation Citerne – MFH #4

Travaux drainage - SAHDEC

Sommaire

Introduction

1. Mise en place de la mission de l'Infirmière Hygiéniste
2. Poursuite des contacts engagés par ESA autour du programme de soutien sanitaire
 - Croix-Rouge Française (CRF),
 - Mr Lionel Agenor
 - Programme National des Cantines Scolaires (PNCS).
3. Poursuite des visites d'évaluation de la situation sanitaire des orphelinats
 - Orphelinat Pernier – SAHDEC
 - Orphelinat My Father's House (MFH)
 - Foyer d'Aide aux Enfants Démunis (FAED)

Annexes

- 1 : Déroulement de la mission du 11 au 21 mars
- 2 : Inventaire du matériel pédiatrique par détenteur
- 3 : Contrat de travail Infirmière Hygiéniste
- 4 : Définition de Poste Infirmière Hygiéniste
- 5 : Photos FAED comparatif janvier 2011 / mars 2011
- 6 : Photos My Father's House (MFH #2 et MFH #3) - mars 2011
- 7 : Photos My Father's House (MFH #4) et SAHDEC - mars 2011
- 8 : Photos SAHDEC (suite) - mars 2011
- 9 : Dépenses engagées pour la mission

Introduction

Cette mission, effectuée par Patrice Lefaucheur (PL) à Port-au-Prince du 11 au 21 mars (cf. annexe 1), avait pour objectifs : la finalisation de l'embauche de l'Infirmière Hygiéniste, la mise en place pour le démarrage début avril de la mission de l'infirmière, le suivi des contacts déjà engagés par ESA autour du programme de soutien sanitaire et la poursuite des visites d'évaluation de la situation sanitaire des orphelinats.

1. Mise en place de la mission de l'Infirmière Hygiéniste

La réunion de travail du lundi 14 mars avec le Dr Cassamajor a permis de finaliser le contrat de travail de l'Infirmière Hygiéniste, ainsi que la définition de poste associée (cf. annexes 3 et 4).

Lors de la réunion du mercredi 16 mars, le contrat de travail a été signé entre le Dr Cassamajor, mandataire d'ESA à Port-au-Prince, et Mme Véronique Jean Pierre (VJP), permettant ainsi à Mme Jean Pierre de prendre les dispositions nécessaires pour un démarrage de sa mission au début du mois d'avril.

Cette réunion avait aussi pour objet la présentation du projet et des intervenants ESA à Mr Dorsainville Joseph (DJ), responsable de l'orphelinat de Pernier – SAHDEC.

Le mercredi 16 mars, à la suite de la réunion, une tournée des orphelinats a été réalisée avec Mme Jean Pierre, pour la localisation des différentes maisons des orphelinats, une visite des installations sanitaires, et un contact préalable avec les enfants et les personnels encadrants.

Au cours de cette visite un premier meuble-classeur métallique, contenant le matériel pédiatrique mis à disposition de l'infirmière par ESA pour le suivi des enfants, a été déposé à l'orphelinat de Pernier-SAHDEC. Le jeudi 17 mars, lors de la visite à l'orphelinat My Father's House (MFH), les 3 derniers meubles-classeurs métalliques ont déposés (cf. annexe 2)

2. Poursuite des contacts engagés par ESA autour du programme de soutien sanitaire

Parallèlement, une poursuite des contacts a été effectuée avec les personnes et organisations en relation avec les orphelinats SAHDEC et MFH : la Croix-Rouge Française (CRF), Mr Lionel Agenor (LA) et le Programme National des Cantines Scolaires (PNCS).

Croix-Rouge Française

Une réunion s'est tenue, le lundi 14 mars, avec Mme Louiza Khourta de la CRF, Coordinatrice Programme Psychosocial & Protection pour la Délégation Haïti de la Croix Rouge Française, et Mr Antoine Terrien, déjà rencontré à la CRF lors de la mission ESA de janvier 2011.

Cette réunion avait pour objet, la présentation du programme ESA et un point sur les actions engagées par la CRF en faveur des orphelinats SAHDEC, MFH et le Foyer d'Aide aux Enfants Démunis (FAED) :

- livraisons de matelas et produits désinfectants, travaux sur les sanitaires pour SAHDEC
- livraisons de matelas et produits désinfectants pour MFH
- construction d'un bloc sanitaire pour FAED (*pour mémoire, lors de la mission de janvier 2011, ESA avait effectué une visite d'évaluation de l'orphelinat FAED à la demande de la CRF dans le contexte de l'épidémie de choléra*)

Selon la CRF, les travaux ont été réalisés, et les matelas prévus pour SAHDEC et MFH sont en instance de livraison.

La présence d'animateurs de la Croix Rouge Haïtienne au sein des orphelinats pour des activités d'éveil a été envisagée lors de cette réunion. La possibilité effective ainsi que les conditions d'intervention de ces animateurs devront être précisées avec la Croix Rouge.

Un second contact a eu lieu avec Louiza Khourta, le jeudi 17 mars, pour un point sur la mission ESA et la remise de photos prises lors des visites de FAED, MFH et SADHEC (cf. photos, annexes 5 à 8)

Entre temps, sur le conseil de Mme Louiza Khourta, ESA a participé à la réunion du sous cluster Protection de l'Enfance du jeudi 17 mars, qui a été l'occasion d'une prise de connaissance des problématiques actuelles du sous-cluster, et d'un premier contact avec les organisations oeuvrant dans ce domaine.

Mr Lionel Agenor

Pour mémoire, Mr Lionel Agenor est la personne qui nous avait alertés dès février 2010 sur la situation critique de l'orphelinat MFH, qui ne figurait pas sur la liste des orphelinats de l'ambassade de France à partir de laquelle nous avons effectué, au nom d'Urgence Caraïbe Martinique, une distribution d'eau et d'aide alimentaire à la suite du séisme du 12 janvier.

A titre personnel, Mr Lionel Agenor suit régulièrement la situation des enfants de l'orphelinat MFH, auquel il apporte son soutien, et a participé avec ESA à la visite des orphelinats SAHDEC, MFH et FAED, le mardi 15 mars.

Mr Lionel Agenor a, entre autres projets pour les enfants de MFH, celui de les accueillir régulièrement sur les terrains de sport de l'académie de police de la route de Frère.

PNCS

Durant la mission de janvier 2011, ESA avait rencontré Mme Evelyne Pérard, directrice du PNCS, et avait signalé la situation critique sur le plan alimentaire des enfants des orphelinats FAED, SAHDEC et MFH. Une première distribution avait été diligentée par le PNCS, et depuis l'instruction des dossiers des orphelinats étaient en cours.

Lors de la réunion du jeudi 17 mars, le Dr Cassamajor, par contact personnel, s'est informée de l'état d'avancement de ces dossiers. Un mail récapitulatif a été adressé le lundi 21 mars au PNCS concernant SAHDEC et MFH.

Grâce au suivi effectué par le Dr Cassamajor, une livraison mensuelle d'aide alimentaire a été activée, mais des assurances ont été demandées par le PNCS.

ESA dans la mesure du possible s'informerait du suivi des stocks alimentaires, notamment par l'intermédiaire de Mme Jean Pierre, qui assure une présence d'une journée par semaine au sein de chacune des quatre maisons suivies par le programme ESA.

Un point devra être fait avec les responsables des orphelinats à l'occasion de la prochaine mission ESA à Port-au-Prince.

3. Poursuite des visites d'évaluation de la situation sanitaire des orphelinats

Etablissement **Orphelinat Pernier – SAHDEC**

Date de la visite Deux visites ont été effectuées à l'orphelinat de Pernier :

- une première visite a eu lieu le mardi 15 mars, aux environs de 12h00, effectuée par Patrice Lefauqueur(PL) en compagnie de Lionel Agenor.
- une seconde visite a été effectuée par PL et l'infirmière hygiéniste VJP, le mercredi 16 mars, aux environs de 17h00.

Suivi pédiatrique	<p>Un meuble-classeur métallique, contenant le matériel nécessaire pour la mission de l'infirmière, a été déposé à l'orphelinat. Ainsi que le matériel prévu pour les deux maisons de MFH situées sur la route de Frère, où VJP est chargée de le transporter début avril.</p> <p>Les premières listes des enfants, devant servir de base au suivi pédiatrique des enfants, ont été remises par Mr DJ. Elles devront être finalisées par l'infirmière VJP.</p>
Sanitaires	<p>Depuis la mission ESA du mois de janvier, la Croix Rouge est intervenue et des travaux de drainage du bloc sanitaire ont été réalisés (cf. photos)</p>
Accès à l'eau	<p>La citerne d'eau (125 galons), livrée par la Croix rouge en janvier 2011, n'est toujours pas en service, et reste inutilisée à l'entrée du bâtiment. De plus la pompe manuelle, située dans la cour, est HS (coût estimé de la réparation selon Mr DJ : 500 H\$ / env. 44 euros).</p> <p>Pour toutes les utilisations (latrines, lessives, lavages des sols, hygiène corporelle, lavage des mains), l'unique point d'eau est la citerne sous le bâtiment, où sont remplis manuellement des seaux d'eau.</p> <p>2 camions d'eau (3 000 galons) par semaine sont commandés, pour un coût d'environ 400 US \$ chaque.</p>
Hébergement	<p>Créé en 2002 (date à confirmer), l'orphelinat est bâti sur un terrain qui a été donné par l'ancien sénateur Dany Toussaint à madame le Pasteur Joseph Inesse. Les matériaux de construction (principalement des matériaux de récupération) ont été fournis gracieusement à l'époque de la construction de l'orphelinat par la MINUSTAH.</p>
Personnel	<p>Le personnel présent lors de la visite de janvier 2011, et à l'époque entré récemment en fonction, n'est plus présent. Il semble y avoir un turn-over important au niveau du personnel encadrant, ce qui pourra compliquer la mission de formation des personnels encadrants par l'infirmière d'ESA.</p> <p>Sur le plan de la sécurité, on peut noter l'absence de gardien, et peu ou pas de personnel de nuit.</p>
Scolarisation	<p>Deux enseignants assurent quotidiennement l'école primaire à une soixantaine d'enfants de l'orphelinat. Pour la scolarité des plus âgés, une vingtaine d'enfants, SAHDEC est soutenu par une association française « Aide Aux Sourires » (http://www.aide-aux-sourires.com). Ces enfants sont scolarisés dans l'établissement CCJML.</p> <p>Il existe un besoin d'aide pour les livres scolaires des enfants scolarisés au sein de l'orphelinat, évaluée à environ 15.000 gourdes (3.000 H\$ / env. 280 euros).</p> <p>De même, pour les 20 enfants scolarisés au CCJML, l'aide nécessaire pour le transport scolaire des enfants est estimée à 6 H\$/jour plus 3H\$/jour pour le goûter, soit pour l'ensemble des 20 enfants environ 180 H\$/jour (env. 16 euros/jour).</p>
Soutiens	<p>L'association « Aide Aux Sourires » (AAS) prend aussi en charge depuis janvier 2010 des travaux importants de reconstruction de l'orphelinat de Pernier. C'est l'association AAS qui a notamment reconstruit le bloc sanitaire (4 WC, 4 douches, un lave-main, des urinoirs), et envisage d'autres réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - drainage des eaux usées des blocs sanitaires (réalisés depuis par la Croix Rouge), - création d'une nouvelle cuisine - remplacement du système de cuisson par une installation de réchaud à gaz, - réservation des eaux usées de la future cuisine,

- réfection de la barrière,
- surélévation de la clôture.

Divers	<p>Environ 50% des enfants de l'orphelinat ont des parents connus (travailleurs de la canne à St Domingue, ou dans diverses régions d'Haïti : Fond Verret, Bellefontaine, Hinche...).</p> <p>Deux fois l'an une rencontre est organisée avec les parents des enfants.</p> <p>Dans la vie quotidienne de l'orphelinat, les grands enfants parrainent chacun un groupe de plus petits l'organisation de la toilette, de la lessive, des courses...</p>
Besoins	<p>Des problèmes importants demeurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - difficultés persistantes dans l'approvisionnement alimentaire, - des besoins urgents en vêtements, couchages (matelas et draps), produits d'entretiens et produits d'hygiène corporelle,

Etablissement	Orphelinat My Father's House (MFH)
Date de la visite	<p>Cinq visites ont été effectuées à l'orphelinat My Father's House :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une première visite, dans les maisons #3 et #4 de la route de Frère, où sont hébergés les petits garçons et les fille, a eu lieu le mardi 15 mars, aux environs de 13h00, effectuée par Patrice Lefaucheur(PL) en compagnie de Lionel Agenor. - une seconde visite, toujours dans les maisons #3 et #4 de la route de Frère, a été effectuée par PL et l'infirmière hygiéniste VJP, le mercredi 16 mars, aux environs de 18h00. - une troisième visite dans la maison #2 à Pétionville a été effectuée par PL et l'infirmière hygiéniste VJP, le mercredi 16 mars, aux environs de 19h00. - une quatrième visite a été effectuée dans la maison #2 à Pétionville par PL, le jeudi 17 mars vers 16h00, pour la livraison du matériel pédiatrique. - une cinquième et dernière visite dans la maison #2 à Pétionville a été effectuée par PL, le samedi 19 mars vers 17h00, pour un entretien avec le Pasteur Prédessin.
Suivi pédiatrique	<p>Trois meubles-classeurs métalliques, dont un contenant le matériel pédiatrique destiné à la maison #2, ont été déposés à l'orphelinat. Le pasteur se chargeant de transférer les deux armoires destinées aux maisons de la route Frère.</p> <p>Les premières listes des enfants, devant servir de base au suivi pédiatrique des enfants, ont été remises par le Pasteur Prédessin. Elles sont incomplètes ou anciennes, et devront être finalisées par l'infirmière VJP.</p>
Sanitaires	Aucune évolution concernant les latrines et douches depuis les visites de janvier. La situation semble toujours aussi critique.
Accès à l'eau	<p>Les citerne d'eau (125 galons), livrée par la Croix Rouge en janvier 2011 dans les trois maisons de l'orphelinat, ne sont toujours pas en service.</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la maison #2, à Pétionville, lors de la visite nocturne la citerne située sous la maison était vide. Comme à Pernier-SAHDEC, pour toutes les utilisations (latrines, lessives, lavages des sols, hygiène corporelle, lavage des mains), l'unique point d'eau est la citerne sous le bâtiment, où sont remplis manuellement les seaux d'eau. <p>La pompe électrique est toujours HS.</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la maison #3, chez les filles, le seul point d'eau est toujours un bac en ciment à ciel ouvert, de faible contenance, alimentée irrégulièrement par l'eau courante de la CAMEP. L'eau achetée en camion est toujours stockée dans des bouteilles de 5 galons, et donc en faible quantité.

Le groupe électrogène est toujours HS.

- à la maison #4, comme à la maison #2, pour toutes les utilisations (latrines, lessives, lavages des sols, hygiène corporelle, lavage des mains), l'unique point d'eau est la citerne sous le bâtiment, où sont remplis manuellement les seaux d'eau. Cette citerne présente un risque pour les enfants car sa trappe d'ouverture est située à même le sol dans la cuisine, pièce d'entrée de la maison.

La citerne est alimentée irrégulièrement par le réseau d'eau potable de la CAMEP, mais le système de tuyauterie (en PVC) est un raccordement de morceaux de diverses longueurs et transite par la rue, où il est fréquemment écrasé ou détourné par le voisinage selon les dires du responsable de la maison.

Un fût en plastique est situé à l'extérieur, mais son alimentation est assurée par une pompe électrique au fonctionnement incertain et dépendant de l'alimentation électrique du réseau EDH.

Personnel	Le personnel semble stable, dans les trois maisons, ce qui devrait faciliter les actions de formation prévue.
Scolarisation	Les enfants sont scolarisés dans les écoles dirigées par le Pasteur : « Ecole Mixte Ephraïm des Frères » et « Ecole Mixte Ephraïm de Pétionville » Plus âgées, 5 filles sont scolarisées au Collège Classique des Frères à Belleville (pour un coût de 450 \$H / mois, à la charge de MFH)
Soutiens	Une église américaine « Word Sower International » (http://wordsower.org) soutient l'orphelinat My Father's House-Haïti (ainsi que plusieurs autres orphelinats « My Father's House » à travers le monde : au Kenya, en Inde, au Ghana et au Libéria). La création de l'orphelinat s'est faite en 2006 dans le prolongement de l'« Ecole Mixte Ephraïm » de Pétionville créée en 2000 par le Pasteur Prédéstin. « Word Sower International » prend notamment en charge les loyers des trois maisons et de l'école à Berthé (maison #1). La famille de volontaires rencontrées en janvier 2011, et qui résidait à la maison #2 pour un séjour prévu d'une année, est repartie. Les travaux prévus n'ont apparemment pas été réalisés, notamment la réparation du groupe électrogène et des pompes électriques.
Besoins	Des problèmes importants demeurent : <ul style="list-style-type: none">- hygiène des matelas, draps et vêtements- difficultés persistantes dans l'approvisionnement alimentaire,- des besoins urgents en vêtements, couchages (matelas et draps), produits d'entretiens et produits d'hygiène corporelle,- à noter que les jouets distribués en janvier semblent avoir disparus. Aucune réponse précise n'a pu être obtenue sur leur destination. Une attention particulière devra être portée par ESA concernant la pérennité des dons.

Etablissement	Foyer d'Aide aux Enfants Démunis (FAED)
Date de la visite	Une visite le mardi 15 mars aux environs de 16h00, par PL en compagnie de LA.
Sanitaires	Amélioration importante. Un bloc sanitaire en dur, douches et toilettes, a été réalisé par la Croix-Rouge, et est en cours de livraison.
Hébergement	Amélioration importante. Trois maisons (shelters) : cloisons et structure bois, dalle ciment et couverture tôle, ont été réalisées par la Croix Rouge et sont en instance de livraisons.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Déroulement de la mission du 11 au 21 mars

Vendredi 11 mars	
17h35 :	Arrivée à Port au Prince en provenance de Fort de France
Samedi 12 mars et Dimanche 13 mars	
Prises de RDV avec les responsables d'orphelinats, pédiatres et organisations liées au projet	
Lundi 14 mars	
11h :	RDV avec Lionel Agenor Point sur MFH Programmation d'une visite des orphelinats pour le mardi 15 mars
13h :	RDV avec le Dr Cassamajor Finalisation du contrat de travail pour l'infirmière hygiéniste <ul style="list-style-type: none">- plan de travail- point sur le matériel pédiatrique
17h :	RDV Croix Rouge Française <ul style="list-style-type: none">- prise de contact avec Louiza Khourta, Coordinatrice Programme Psychosocial & Protection pour la Délégation Haïti de la Croix rouge Française- point sur les travaux et livraisons en cours dans les orphelinats évalués en janvier : FAED, SAHDEC, MFH- présentation du programme ESA- proposition par la CRF d'animateurs pour les orphelinats- invitation au sous cluster Protection de l'enfance
Mardi 15 mars	
11h :	Début visite orphelinats avec Lionel Agenor
12h :	Visite SAHDEC, Mr Dorsainville Joseph <ul style="list-style-type: none">- présentation SAHDEC par Mr Dorsainville- rencontre avec les enseignants et encadrants- présentation AAS par DJ- visite des travaux de drainage effectué par la CRF- présentation projet ESA, local infirmière ESA
13h :	Visite MFH, Rte de Frère, #3 et #4, Pr Prédestin <ul style="list-style-type: none">- local infirmière- point livraison citerne et chlorox CRF
16h :	Visite FAED <ul style="list-style-type: none">- point réalisation bâtiment latrines et douches par la CRF- point réalisation de 3 shelters (tôle, bois, dalle béton) par la CRF
Mercredi 16 mars	
9h00:	Achats armoires métallique + papeterie Inventaire matériel pédiatrique ESA par maisons Inventaire matériel pédiatrique ESA pour le projet

(suite page suivante)

ANNEXE 1 (suite) : Déroulement de la mission du 11 au 21 mars 2011

Mercredi 16 mars	
12h30:	Réunion projet à la clinique du Dr Cassamajor (présents : Dr Cassamajor, Patrice Lefaucheur(ESA), infirmière Véronique Jean-Pierre, Mr Dorsainville (SAHDEC) excusés : Dr Parent, Dr Riboul, Pr Prédestin) <ul style="list-style-type: none">- Signature du contrat de VJP- Mise en place du projet, contact avec DJ/SAHDEC
15h30:	Départ visites orphelinats avec VJP
17h :	Arrivée à SAHDEC (Pernier-Rte de Frère) <ul style="list-style-type: none">- Visite avec VJP et présentation aux encadrants et visite de la maison et des installations- Dépôt une armoire métallique + matériel pédiatrique (SAHDEC + MFH #3 et #4)
18h :	Visite MFH #3 et #4 avec VJP (Rte de Frère) <ul style="list-style-type: none">- Présentation aux encadrants et visite de la maison et des installations
19h :	Visite de MFH #2 (rue Chavannes – Pétionville) <ul style="list-style-type: none">- Visite de la maison et des installations
Jeudi 17 mars	
9h00:	Participation au sous cluster Protection de l'Enfance
12h30:	Réunion avec le Dr Cassamajor <ul style="list-style-type: none">- point projet- contact PNCS pour SAHDEC et MFH
13h:	Achat des armoires métalliques manquantes (3) Livraison des armoires à MFH #2
17h:	RDV CRF <ul style="list-style-type: none">- point projet, remise photos des visites récentes orphelinats (FAED,MFH,SAHDEC)- point livraison matelas SAHDEC, MFH
18h:	Retour MFH #2 pour finalisation inventaire
Vendredi 18 mars	
9h :	Déplacement à Jacmel
Samedi 19 mars	
15h :	Retour de Jacmel
17h:	Entretien à MFH #2 avec Pr Prédestin et Pr Michel <ul style="list-style-type: none">- Collection d'informations sur le fonctionnement de l'orphelinats et communication de premières listes nominales des enfants
Dimanche 20 mars	
	<i>Repos</i>
Lundi 21 mars	
	Envoi d'un mail au PNCS, suite contact par l'intermédiaire du Dr Cassamajor, pour soutien alimentaire à SAHDEC et MFH Départ à destination de Fort de France

ANNEXE 2 : Inventaire du matériel pédiatrique par détenteur

ESA	Article	Référence
	Marqueur Mark-4-all permanent STABILO	041 - P1 - MQ001
	Etiquettes (x248) File Folder - MACO	042 - P1 - FF001
Dr Cassamajor (mandataire ESA à PAP)	Article	Référence
	Cash box - caisse liquidité projet	001 - P0 - CB001
	Otoscope / Ophtalmoscope	031 - P0 - OS001
	Otoscope / Ophtalmoscope	032 - P0 - OS002
	Thermomètre auriculaire	033 - P0 - TM001
	Thermomètre auriculaire	034 - P0 - TM002
	Abaisse Langue (x250)	035 - P0 - AL250-1
	Abaisse Langue (x250)	036 - P0 - AL250-2
	Carte SIM Infirmière	040 - P0 - CS001
My Father's House - Maison #2	Article	Référence
	Cahier de registre	003 - E2 - RG002
	Balance pédiatrique	008 - E2 - BP002
	Ruban périmétrique	012 - E2 - RP002
	Tensiomètre avec brassard pédiatrique	016 - E2 - KT002
	Abaisse Langue (x100)	020 - E2 - AL100-2
	Stéthoscope pédiatrique	024 - E2 - SS002
	Spéculum auriculaires (x50)	028 - E2 - SP050-2
	Armoire classeur métallique (2 tiroirs à clé)	037 - E2 - CM002
My Father's House - Maison #3	Article	Référence
	Cahier de registre	004 - E3 - RG003
	Balance pédiatrique	009 - E3 - BP003
	Ruban périmétrique	013 - E3 - RP003
	Tensiomètre avec brassard pédiatrique	017 - E3 - KT003
	Abaisse Langue (x100)	021 - E3 - AL100-3
	Stéthoscope pédiatrique	025 - E3 - SS003
	Spéculum auriculaires (x50)	029 - E3 - SP050-3
	Armoire classeur métallique (2 tiroirs à clé)	038 - E3 - CM003
My Father's House - Maison #4	Article	Référence
	Cahier de registre	005 - E4 - RG004
	Balance pédiatrique	010 - E4 - BP004
	Ruban périmétrique	014 - E4 - RP004
	Tensiomètre avec brassard pédiatrique	018 - E4 - KT004
	Abaisse Langue (x100)	022 - E4 - AL100-4
	Stéthoscope pédiatrique	026 - E4 - SS004
	Spéculum auriculaires (x50)	030 - E4 - SP050-4
	Armoire classeur métallique (2 tiroirs à clé)	039 - E4 - CM004
Orphelinat Pernier - SAHDEC	Article	Référence
	Cahier de registre	002 - E1 - RG001
	Armoire classeur métallique (2 tiroirs à clé)	006 - E1 - CM001
	Balance pédiatrique	007 - E1 - BP001
	Ruban périmétrique	011 - E1 - RP001
	Tensiomètre avec brassard pédiatrique	015 - E1 - KT001
	Abaisse Langue (x100)	019 - E1 - AL100-1
	Stéthoscope pédiatrique	023 - E1 - SS001
	Spéculum auriculaires (x50)	027 - E1 - SP050-1



Enfants Soleils d'Avenir

Ce Contrat est signé :

Entre

Le Fonds de Dotation ENFANTS SOLEILS D'AVENIR (ci-après dénommé ESA), sis s/c Serge CHALONS, 44 rue Lionel Pavot, 97233 Schoelcher, MARTINIQUE-FRANCE, représenté pour le présent contrat par Madame le Docteur Clertida LAMOTHE CASSAMAJOR, demeurant et domiciliée à [REDACTED], identifiée au N° [REDACTED] (CIN), soussignée d'une part,

Et

Madame Véronique JEAN PIERRE, demeurant et domiciliée au [REDACTED], identifiée au N° [REDACTED] (CIN), soussignée d'autre part.

Il a été Convenu et Arrêté ce qui Suit :

Article 1. Objet du contrat

- ESA engage Madame Véronique JEAN PIERRE en qualité d'Infirmière Hygiéniste. Madame Véronique JEAN PIERRE déclare être libre de tout engagement vis-à-vis de son précédent employeur

Article 2. Documents au contrat

- Font partie intégrante du présent contrat :

- a) le texte du contrat avec la signature de chacune des parties ;
- b) la description des tâches (Annexe I)

Article 3. Durée du Contrat

- Le présent contrat est conclu pour une durée de douze mois renouvelable commençant à courir le 1^{er} avril 2011 et finissant le 31 mars 2012. Cependant il est opérationnellement lié à la disponibilité des fonds et à la durée du projet.

L'une ou l'autre des parties peut décider de mettre fin au contrat moyennant les dispositions du code de travail relatives au préavis.

Article 4. Rapport Hiérarchique

- Madame Véronique JEAN PIERRE répond à Madame le Docteur Clertida CASSAMAJOR. Elle exécute ses fonctions conformément aux instructions de Madame le Docteur Clertida CASSAMAJOR et de la Direction.

Article 5. Horaires de Travail

- Madame Véronique JEAN PIERRE travaillera dans l'organisme, quatre jours par semaines (4 jours), du lundi au jeudi de 08:00 heures a.m à 15:00 heures p.m.

Article 6. Salaires

- Madame Véronique JEAN PIERRE recevra un salaire mensuel brut de [REDACTED]. Les taxes et charges sociales telles que impôt sur le revenu, ONA et contribution au fonds de gestion des collectivités territoriales seront prélevées du salaire brut. Madame Véronique JEAN PIERRE recevra en sus [REDACTED], pour ses dépenses de déplacement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Madame Véronique JEAN PIERRE aura droit sans diminution de salaire, aux jours de congé légaux et aux jours fériés déclarés chômés par Arrêté Présidentiel.

Article 7. Droits et Obligations de l'EMPLOYEE

- Au cours de l'exécution du Contrat, Madame Véronique JEAN PIERRE s'engage à suivre et à respecter les points stipulés dans le présent contrat.

Madame Véronique JEAN PIERRE, au titre du présent contrat, s'oblige de plus à :

- a) Exécuter avec soin, compétence, professionnalisme et loyauté les tâches décrites à l'Annexe et signées des deux parties ;
- b) Tenir ESA au courant de tout fait capable de nuire à ses intérêts, son fonctionnement, son matériel et à la bonne marche de ses opérations ;
- c) Garder pendant toute la durée de son contrat et après son achèvement, la plus grande discrétion en ce qui a trait aux informations recueillies dans le cadre de ses services ;
- d) Respecter et faire respecter les politiques d' ESA
- e) Respecter et faire respecter les consignes de sécurité en vigueur ;
- f) Faire preuve de loyauté envers ESA et agir avec courtoisie et respect envers tous les membres d' ESA et toute personne en rapport avec elle ;
- g) Respecter les systèmes et procédures d'ESA ;
- h) Garder en lieu sûr et assurer la bonne utilisation des biens et informations relatives aux travaux et à ESA ;
- i) Accomplir toutes les obligations mises à sa charge par la loi, les règlements et le présent contrat.
- j) Interdiction de fournir des services similaires ou connexes directement ou à travers toute autre entité durant le contrat.

Article 8. Droits et Obligations de l'EMPLOYEUR.

- ESA s'engage à :

- a) verser à Madame Véronique JEAN PIERRE son salaire tel que prévu, selon les modalités de l'article 5 ;
- b) Fournir l'appui logistique et administratif nécessaire à la bonne exécution des tâches ;
- c) Accomplir toutes les obligations mises à sa charge par la loi, les règlements et le présent contrat.

Article 9. Absences

- Aucune Absence non justifiée ne sera acceptée.

Toute absence sans motif ou pour un motif non approuvé par la Direction sera déduite du salaire mensuel.

Madame Véronique JEAN PIERRE aura droit, sans diminution de salaire, aux jours de congé légaux et constitutionnels, aux jours fériés déclarés chômés par Arrêtés Présidentiel. Cependant, en raison de la nature des services à fournir par Madame Véronique JEAN PIERRE, elle peut être appelée à travailler le dimanche et les jours fériés.

Article 10. Objectifs – Evaluation - Performances

- Après les trois (3) premiers mois, ses performances générales seront évaluées par Madame le Docteur Clertida CASSAMAJOR et la Direction.

Article 11. Vacances

- Madame Véronique JEAN PIERRE bénéficie de 1,5 jour de congés payés par mois, cumulables sur la durée du contrat. Le total des congés cumulés devra être pris avant la fin du contrat

Article 12. Exclusivité des Services

- Madame Véronique JEAN PIERRE devra et accepte de donner l'exclusivité de ses services à plein temps à ESA. Lesdits services seront, par priorité, fournis durant les heures normales de travail ; Cependant, elle peut être appelée à les fournir, en cas de besoin, au-delà des heures normales de travail et même durant des jours de congé. Elle ne peut avoir aucun autre contrat ou aucune autre entreprise privée tant qu'elle est liée par ce contrat.

Article 13. Lieu où les Services Seront Fournis

- Les établissements auprès desquels intervient ESA, dont les adresses figurent en Annexe 1, sont situés à Pétionville, Haïti. Madame Véronique JEAN PIERRE doit résider en Haïti. Cependant, Madame Véronique JEAN PIERRE est appelée à fournir ses services sur tout le territoire haïtien, particulièrement aux endroits où ESA a des activités.

Article 14. Dépenses

- ESA prendra en charge les frais de voyages de Madame Véronique JEAN PIERRE pour compte d'ESA sur présentation des pièces justifiant les dépenses et basée sur un calendrier de voyage établi par les deux parties et dans les limites indiquées au budget qui a été approuvé.

Article 15. Confidentialité et Droit de Propriété

- Toutes les informations auxquelles Madame Véronique JEAN PIERRE a accès durant son contrat avec ESA sont confidentielles. Elle ne peut les divulguer à quiconque, durant le cours de ce contrat et après son terme. De même tous matériels, équipement, procédures, documentation utilisés par Madame Véronique JEAN PIERRE ou même conçus par Madame Véronique JEAN PIERRE demeurent la propriété de ESA qui devrait les retourner au terme du contrat.

Article 16. Résiliation anticipée

- Chacune des parties peut immédiatement mettre fin à ce contrat avec ou sans cause conformément aux dispositions du Code du Travail régissant la matière. Les articles 6 à 15 du contrat continueront à lier les parties après la fin du contrat.

Article 17. Juridiction

- Cet agrément est régi par les lois de la République d'Haïti. En cas de désaccord, les tribunaux haïtiens ont la juridiction.

Fait et signé de bonne foi et en deux originaux, l'un pour chacune des parties, ce _____ jour du mois de _____ de l'année deux mille onze (2011), an 207^{ème} de l'indépendance.

**Pour ESA,
Madame le Docteur Clertida CASSAMAJOR**

Madame Véronique JEAN PIERRE

Signature : _____

Signature : _____



Enfants Soleils d'Avenir

Définition de Tâches

Mise en place du programme de prévention, qui après une phase d'évaluation précise des actions à mener, consistera en :

- la formation des personnels et des grands enfants,
- la surveillance de l'évolution des conditions sanitaires et d'hygiène de vie des enfants en fonction de standards prédéfinis lors de la phase d'évaluation,
- un suivi épidémiologique à partir de fiches individuelles de suivi médical, sous la responsabilité d'un pédiatre,
- le signalement des situations critiques (sanitaires ou médicales),
- des visites d'évaluation sanitaire de nouveaux établissements repérés comme « à risques » pour les enfants, dans le cadre d'une collaboration avec la Croix rouge française, ou d'autres organisations partenaires.

Les orphelinats figurant au programme sont les orphelinats My Father's House et SAHDEC (Secours aux Aveugles autres Handicapés Démunis Centre), dont les établissements au nombre de quatre sont situés :

- SAHDEC - Pétion Ville, [REDACTED]
- My Father's House #2 - Pétion Ville, [REDACTED]
- My Father's House #3 - Pétion Ville, [REDACTED]
- My Father's House #4 - Pétion Ville, [REDACTED]

ANNEXE 5 : Photos FAED comparatif janvier 2011 / mars 2011



1. Emplacement douche et toilette en janvier 2011

2. Extérieur du bloc sanitaire réalisé par la Croix rouge

3. Un des WC du nouveau bloc sanitaire

4. Mme Jean Baptiste (Dir. FAED) et Mr Lionel Agenor à l'intérieur du bloc sanitaire

5. Emplacement avant construction des shelters

6. Shelters en construction par la Croix Rouge

7. Vue extérieure shelters dans l'axe de salle de classe

8. Vue extérieure shelters dans l'axe de l'ancien shelter

ANNEXE 6 : Photos My Father's House (MFH #2 et MFH #3) mars 2011



1



2



3



4

1. MFH #2 - Accès à la citerne

2. MFH #2 - Installation pompe électrique HS

3. MFH #2 – Bloc douche et latrine

4. MFH #2 – Vue cour arrière, où sont situées citerne et latrines. Sont présents : Mme Véronique Jean Pierre, le gardien de nuit et des enfants de MFH #2



5



6



7



8

5. MFH #3 – Citerne Croix Rouge non encore utilisée

6. MFH #3 – Réservoir en ciment

7. MFH #3 – Groupe électrogène HS

8. MFH #3 – Latrines

ANNEXE 7 : Photos My Father's House (MFH #4) et SAHDEC mars 2011



1



2



3



4

1. MFH #4 - Vue de la rue

2. MFH #4 - Citerne Croix Rouge non encore utilisée

3. MFH #4 - Raccordement au réseau CAMEP vers la rue

4. MFH #4 – Tuyau d'alimentation de la citerne, vue cour



5



6

5. SAHDEC – enfants en classe avec l'institutrice

6. SAHDEC – Equipe présente, maître d'école, nouvelle responsable, institutrice, Mr Dorsainville et un grand de l'orphelinat.

7. SAHDEC – Photo de groupe en façade de l'orphelinat (adultes : LA, DJ, PL et le maître d'école).

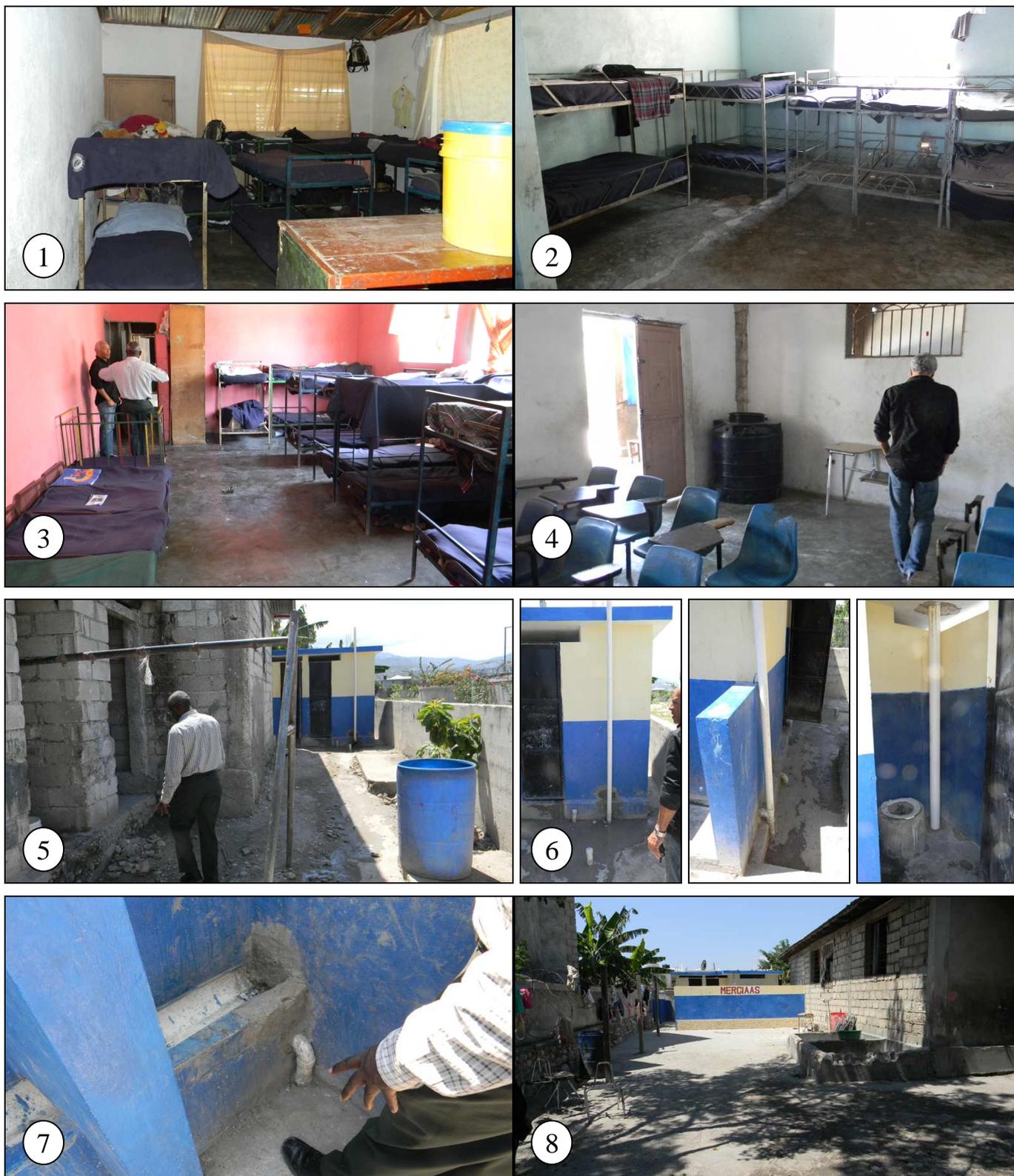
8. SAHDEC – enfants plus âgés avec le maître (au fond), Mr Dorsainville Joseph et Mr Lionel Agenor (devant).



7



8



1. Chambre des filles (espace commun avec la salle à manger)
2. Chambre des garçons
3. Chambre des petits
4. Citerne Croix Rouge non encore utilisée (salle à vocation religieuse en entrée du bâtiment)

5. Emplacement de la citerne, façade gauche du bâtiment (au fond, bloc sanitaire)
6. Vues des travaux de drainage réalisés par la Croix Rouge
7. Drainage de l'urinoir (auparavant débouchant sur la rue)
8. Vue de la cour arrière, au fond bloc sanitaire réalisé par l'association « Aide Aux Sourires »

ANNEXE 9 : Dépenses engagées pour la mission du 11 mars au 21 mars 2011

Frais de séjour, dépenses prises en charge par le bénévole

Voyage FDF/PAP	Billet avion A/R FDF-PTP-PAP	571.16 €
	Franchise Bagage supp. FDF-PTP-PAP	44.00 €
Hébergement	<i>Gracieux (arrangement personnel du bénévole)</i>	-
Nourriture	<i>Gracieux (arrangement personnel du bénévole)</i>	-
Véhicule	<i>Gracieux (arrangement personnel du bénévole)</i>	-
Télécommunications	<i>Gracieux (arrangement personnel du bénévole)</i>	-
		615.16 €

Achats de matériels pour le projet, dépenses prises en charge par ESA

Matériel Pédiatrique acheminé depuis la Martinique	1 152.40 €	
Meuble-classeur métallique (160 USD)	128.48 €	
Papeterie divers (12 USD)	8.57 €	
Meubles-classeurs métalliques (3 x 200 USD)	418.44 €	
		1 707.89 €